



**HAL**  
open science

## Licence Sciences du langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage. 2013, Université Paris Diderot - Paris 7. hceres-02027375

**HAL Id: hceres-02027375**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027375>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Sciences du langage

de l'Université Paris 7  
Denis Diderot

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 7 - Denis Diderot

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences du langage

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006603

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paris 7, UFR Linguistique, Bâtiment Olympe de Gouges, 75205 Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence en *Sciences du langage* est une formation dispensée uniquement en L3 (3ème année de licence). Faisant partie du domaine *Sciences humaines et sociales* de l'Université Paris 7 - Denis Diderot, elle s'inscrit dans le prolongement d'une 1<sup>ère</sup> et d'une 2<sup>ème</sup> années préparées dans le cadre d'une licence de *Langues étrangères appliquées* (LEA), ou de *Langues, lettres et civilisations étrangères* (LLCE), *Langues et civilisations d'Asie orientale* ou encore *Mathématique-Informatique*. Elle permet d'acquérir les connaissances fondamentales en linguistique générale (phonétique, morphologie, sémantique et syntaxe). Ces connaissances sont indispensables à la poursuite en master de sciences du langage, mais les poursuites d'études peuvent aussi concerner un master préparant aux métiers de l'enseignement. Cette licence ouvre également sur des métiers nécessitant une formation en linguistique, tels que linguiste/ingénieur, linguiste, chargé de l'information et de la communication, orthophoniste (après réussite au concours d'entrée dans une école).

Elle propose trois parcours : *Linguistique théorique et descriptive* (LTD), *Français langue étrangère* (FLE) et *Linguistique informatique* (LI). Les étudiants ont à choisir, de surcroît, une option : option générale « Sciences du langage » ou option « majeure/mineure » (Lettres ; Etudes anglophones ; Langues et civilisations d'Asie orientale) pour ceux désirant une continuité avec leur formation initiale.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

A l'issue de la licence en *Sciences du langage*, l'étudiant a acquis les connaissances fondamentales dans les branches disciplinaires de la linguistique (phonétique, morphologie, sémantique et syntaxe) qui lui permettent de développer des compétences générales en montage de projets, construction de corpus, analyse linguistique de textes, enseignement du FLE, production de matériel didactique, maîtrise des langages informatiques (Java, C++); des compétences additionnelles en langues et en informatique; des compétences transversales : argumentation, rédaction, communication, élaboration d'enquêtes ainsi que des compétences préprofessionnelles grâce à un stage obligatoire de 30 à 60 heures. Tous ces éléments correspondent à la spécialisation attendue à la fin d'une L3. Les enseignements organisés en cours magistraux/travaux dirigés, laissant une place au stage et aux Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), répondent aux attentes de la formation. Dans ce cadre, les évaluations réparties entre contrôle continu et contrôle terminal sollicitent le travail personnel et régulier de l'étudiant.

Les dispositifs d'aide à la réussite jalonnent cette licence qui accueille un effectif de 50 étudiants par an (pour une capacité d'accueil de 60 étudiants, qui n'est pas pour l'instant atteinte). Outre une réunion de pré-rentrée qui prévoit d'informer les étudiants sur leur future orientation, des rencontres avec les professionnels sont prévues tout au long de l'année, et notamment dans le cadre de l'unité d'enseignement 5 du Semestre 6 (S6). La mention dispose du réseau de mobilité internationale mis en place par l'Université, et notamment de partenariats avec plusieurs établissements européens (Grèce, Allemagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne) et d'Asie (Corée du Sud, Japon) : cependant, cela ne profite qu'à un ou deux étudiants par an, pour un échange de six mois à un an, les mobilités semblant être plus développées au niveau master. Deux enseignants coordonnent ces échanges. Par ailleurs, les stages prévus en entreprise, en école de langues (enseignement du FLE à l'étranger et en France) et en laboratoire de recherche permettent à l'étudiant de se mettre en situation préprofessionnelle. Il est également pris en compte les situations particulières, comme celles des étudiants salariés ou handicapés (cours en ligne, Relais Handicap). Cependant, les différents dispositifs d'aide ne semblent qu'en partie efficaces : le taux de réussite n'est que de 50 % environ, sans que cela soit analysé plus avant dans le dossier.

Les étudiants de la licence *Sciences du langage* se préparent à l'orientation grâce aux enseignements de l'UE professionnalisation en S6. Cette UE organise la rencontre avec des professionnels, sans qu'il soit indiqué dans le dossier leur qualité, mais supposés issus des entreprises, écoles de langues et laboratoires de recherche, donnés comme lieux d'accueil des stages prévus en appui. La façon dont ces rencontres sont évaluées et intégrées à la formation n'est pas précisée. Si 35 % des diplômés de la licence poursuivent dans le master *Sciences du langage* proposé par l'établissement (quatre spécialités Recherche et deux spécialités professionnalisantes, dont *Métiers de l'enseignement*), quelques-uns (sans précision) choisissent le master de *Sciences cognitives* (Université Paris Descartes/EHESS/ENS). Le devenir des autres diplômés ne semble pas exploré par des enquêtes précises. Est-il au moins en partie connu de l'équipe pédagogique ?

L'équipe pédagogique est étoffée puisqu'elle compte 20 enseignants-chercheurs statutaires en sciences du langage, dont 9 Professeurs et 11 Maîtres de Conférences ainsi que 12 moniteurs et 2 Attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Leurs responsabilités sont réparties au sein des parcours. La formation prévoit un conseil de perfectionnement qui réunit les niveaux licence et master. Le rôle et le nombre des intervenants extérieurs dans le projet pédagogique n'est pas détaillés, bien que des professionnels participent au conseil de perfectionnement et enseignent dans l'UE de professionnalisation. La composition de l'équipe administrative qui vient en appui n'est pas détaillée. En ce qui concerne la population étudiante, les données collectées montrent la répartition suivante : 1/3 des étudiants proviennent de l'Université Paris Diderot, avec une formation mineure en linguistique, 1/3 d'autres universités françaises et 1/3 d'universités étrangères (accès sur dossier). Les dossiers Sésame et Campus (210 demandes en 2011-2012) témoignent de l'attractivité de la formation. Si un bilan pédagogique est fait par les responsables d'UE en fin de parcours, donnant éventuellement lieu à une révision des contenus, l'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas systématique. Il est prévu qu'elle le devienne. L'autoévaluation par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'établissement a néanmoins souligné que les retours d'étudiants évalués faisaient état de « la cohérence de la formation proposée ». En outre, l'élaboration de questionnaires par le CEVU est en cours, pour une mise à disposition auprès des enseignants de l'UFR Sciences du langage. Par ailleurs, des actions de valorisation sont menées dans les lycées.

- Points forts :
  - Cette licence disciplinaire en sciences du langage est ambitieuse, solide dans le champ de la linguistique et attractive comme en témoignent les recrutements, notamment à l'étranger.
  - Elle offre, grâce à ses parcours, des choix de spécialisation importants.
  - Elle contribue, par ses fondamentaux indispensables, à la préparation aux métiers des spécialités du langage, de l'enseignement, et aux métiers de la communication et de l'information.
- Points faibles :
  - Les indicateurs sur la composition et le devenir de la population étudiante ne sont pas disponibles ou ne sont pas présentés dans le dossier.
  - Le taux d'échec relativement élevé (50 %) n'est pas analysé.
  - La qualité et le rôle des professionnels intervenant dans la licence ne s'articulent pas clairement avec le projet pédagogique.
  - Le soutien et l'organigramme de l'équipe administrative ne sont pas mis en évidence.

## Recommandations pour l'établissement

La licence en *Sciences du langage* de Paris Diderot, d'un excellent niveau disciplinaire, pourrait développer, avec l'aide de l'équipe administrative de l'UFR et de l'Université, un suivi plus poussé des étudiants comprenant le développement de l'évaluation des enseignements, une enquête sur le devenir des diplômés et son exploitation par l'équipe pédagogique. Les données recueillies permettraient d'une part d'améliorer l'information en direction des lycéens et des étudiants intéressés par cette formation et d'autre part de mieux comprendre les difficultés des étudiants et le taux d'échec élevé à l'issue de la L3.

En outre, il pourrait être envisageable, avec de telles bases disciplinaires en sciences du langage, d'ouvrir aussi la licence vers d'autres domaines de la linguistique comme la pragmatique ou la sémiotique.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

Le Président

PIVB/NC/YM - 2013 - 183

Paris, le 18 juillet 2013

M. Jean-Marc GEIB  
Directeur de la section formations  
AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

L'université se réjouit de la bonne évaluation globale de ses diplômés par les experts de l'AERES. Contrairement à l'évaluation de l'offre de formation menée en 2008, la présente campagne n'a pas donné lieu à une notation unique par diplôme. Ainsi, pour chacun des diplômés, un certain nombre de critères ont été notés : 76% de nos formations ont obtenu une note A+ (12%) ou A (64%) sur le critère du projet pédagogique. Ces notes ont été attribuées à des formations témoignant d'un contenu et d'une structure solides, riches et cohérents, ce dernier argument signifiant en particulier une bonne intégration de tous les parcours de licences ou de toutes les spécialités de master au sein d'une même mention. En outre, la bonne progressivité, l'adéquation entre contenu pédagogique et objectifs de la formation, ainsi que l'ouverture transdisciplinaire ont été particulièrement bien évaluées. Pour les licences en particulier, les experts ont également été attentifs au respect du volume horaire réglementaire (ISOOh sur 3 ans) ainsi qu'aux formations privilégiant le contrôle continu. Du côté des masters, les efforts de mutualisation d'enseignements favorisant le tronc commun, tout comme une bonne articulation entre M1 et M2 et un adossement solide à la recherche ont été soulignés par l'AERES tous domaines confondus.

Concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, les résultats sont un peu plus mitigés avec une répartition équivalente entre les notes A et B (39% pour chaque). S'agissant de la poursuite d'études en particulier, la variété des débouchés, en particulier après la licence, a été évaluée favorablement. En revanche, parmi les points à améliorer, les experts relèvent la faiblesse, voire l'absence de lien avec l'OVE pouvant notamment conduire à l'absence de suivi des étudiants sortis du cursus avec ou sans diplôme. De même, certaines données relatives à la poursuite d'études font partie des points à améliorer : le faible taux de poursuite dans un master Paris Diderot pour certaines licences générales, ainsi qu'un faible taux de poursuite en doctorat pour certains masters à finalité recherche.

Le critère spécifique aux licences professionnelles des liens avec les milieux professionnels a remporté une large majorité de notes A (72%). Cette bonne évaluation est justifiée par la diversification des entreprises d'accueil ou une forte implication des professionnels dans les enseignements. Les évaluations encouragent les équipes à formaliser de façon plus systématique ces liens avec les professionnels par l'établissement de conventions de partenariat, ce que nous nous engageons à réaliser promptement. Nous avons également noté la recommandation formulée par l'AERES de nous doter de moyens d'évaluation renforcés au niveau de l'établissement. Ce sera pour nous un objectif majeur.



Nous avons naturellement examiné en priorité les avis les plus défavorables afin de réexaminer dans des délais très brefs notre offre de formation se rapportant à ces maquettes. C'est sur le pilotage des formations que l'évaluation est la moins bonne avec 45% de notes B et 13% de notes C. Les principaux écueils repérés par les experts relèvent notamment d'un sous-encadrement pédagogique, de l'absence de conseil de perfectionnement ou, quand il existe, des lacunes dans sa composition (absence de représentants étudiants, d'extérieurs, de professionnels du secteur concerné). De plus, ont parfois été soulevés un soutien administratif trop faible, des dispositifs de pilotage trop « éclatés » pouvant donner lieu à un manque de coordination au sein d'une mention ou révélant un manque de communication entre différentes disciplines, ou encore remettant en question la pertinence du rattachement d'une spécialité à une mention de master.

Pour la plupart des évaluations, les réflexions des experts et les conseils dispensés ont été constructifs ; des remaniements immédiats ont été inclus dans certaines de nos réponses, nous y reviendrons. Quelques réflexions nous ont semblé plus problématiques et certaines évaluations posent réellement problème. Un échange a ainsi dû être organisé avec l'AERES.

La première difficulté est de portée générale : notre offre de formation, spécialement pour les diplômes de master, a été conçue dans le cadre de la constitution de Sorbonne Paris Cité, établissement dont le périmètre est connu depuis la constitution du PRES éponyme (2009), mais dont l'organisation et le fonctionnement continuent d'être élaborés. Il faut rappeler que pendant la construction de l'offre de formation se sont tenues les Assises de l'enseignement supérieur, suivies de l'affichage par le gouvernement de la politique générale en matière d'organisation de l'enseignement supérieur. Tout au long de ce processus s'est affirmée l'idée de la constitution de communautés d'universités et d'établissements comme un élément fondamental et structurant de l'enseignement supérieur en France, en particulier pour ce qui concerne l'offre de formation. Cette évolution, qui ne fait que poursuivre les efforts déjà engagés par le passé récent dans Sorbonne Paris Cité, a fortement animé les enseignants chercheurs dans leur conception d'une offre de formation de plus en plus cohérente sur notre site Sorbonne Paris Cité.

La perspective d'une forte convergence des formations des établissements partenaires a été intégrée par l'ensemble de la communauté parmi les objectifs à atteindre à court terme, à la demande de la tutelle comme du conseil d'administration du PRES SPC. La préparation de cette convergence, annoncée dès le mois d'octobre 2011, a fortement influencé la construction de notre offre de mentions et de spécialités de master pour le contrat 2014-2018. Elle s'incarne spécialement dans la généralisation des partenariats d'habilitation conjoints tissés entre les mentions et spécialités de master au sein de SPC. Pour Paris Diderot, ce sont plus de 30% de nos spécialités qui ont été conçues ou restructurées dans le cadre d'une co-habilitation. Ce travail de densification des partenariats au sein de SPC n'est pas achevé ; il se poursuivra désormais en fonction des normes nouvelles que fixe la loi ESR et que détailleront les arrêtés d'application relatifs aux diplômes de Licence et de Master. Ajoutons qu'un tel processus de transformation est nécessairement long et que nous sommes en quelque sorte au milieu du gué. Il y a donc lieu de souligner cette instabilité importante du contexte académique et institutionnel qui a constitué l'environnement du travail d'élaboration de notre offre de formation. Cette instabilité a eu de nombreux effets gênants sur nos projets de maquettes, qui ne nous paraissent pas avoir été suffisamment pris en compte par les expertises de l'Agence.

Par exemple, la mise en place des masters MEEF (Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Formation) portés par les ESPE (École Supérieure de la Pédagogie et de l'Enseignement), qui incarne les difficultés que nous avons rencontrées produites par le télescopage entre les processus d'évaluation des bilans (contrat 2009-2012) et le calendrier des réformes à concevoir simultanément, a entraîné le retrait des spécialités « enseignements » qui figuraient auparavant au sein de nos mentions de master « disciplinaires » (7 spécialités). Pourquoi reprocher à certaines de ces mentions (LLCM) de ne plus mettre en œuvre de « parcours enseignement » ?

L'impression générale suivante est que l'expertise de nos maquettes de diplômes, de master en particulier, s'est inscrite dans un cadrage qui a privilégié une évaluation du bilan du contrat s'achevant. L'approche semble logique et devrait entraîner l'adhésion de la communauté. Il nous semble qu'elle a néanmoins été instruite au détriment du projet. L'offre de master de Paris Diderot compte un grand nombre de mentions et/ou spécialités en très forte restructuration, notamment du fait de la mise en cohérence de ces formations au niveau SPC. Pour certaines d'entre elles, l'évolution est telle que le dossier constitué pour le prochain contrat relève davantage d'une création (non évaluée par l'AERES) que d'un simple renouvellement. Or, c'est précisément dans le cas des dossiers de ce type que nous constatons une notation à la fois sévère et ignorante de ce contexte particulier (LLCM, Psychologie, Lettres). Ce sont les items « pilotage » qui sont évalués C alors même que le pilotage est l'aspect sur lequel a porté l'effort principal des équipes pédagogiques et des conseils de Paris Diderot. L'établissement a donc demandé le retrait de ces notes. Il serait dommageable que les maquettes qui ont fait beaucoup d'efforts pour répondre aux évolutions institutionnelles en cours se voient pénalisées parce que leurs projets ne sont peut-être pas encore totalement aboutis, du fait même des bouleversements qui sont entrepris.

Pour certaines mentions, l'évaluation surprend en raison du grand nombre d'erreurs ; des incohérences de notation s'en suivent. C'est le cas de la mention « Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologies » (BCPP), pour laquelle nous avons organisé un échange avec l'Agence, et avons obtenu un nouveau rapport qui après correction des erreurs factuelles a permis le retrait des notes C. Nous souhaiterions souligner que cette mention a été particulièrement exposée durant le travail de mise en cohérence de l'offre de formation au niveau SPC. D'abord, en raison du nombre important de partenariats qui la caractérisent ; ensuite, du fait du nombre tout aussi important de spécialités que la mention héberge (14). Elle devenait ainsi symbolique des possibilités de regroupements autour d'un secteur bien identifié. L'évaluation par l'AERES recommande néanmoins l'évolution vers la scission, et la mise en place de deux ou trois mentions distinctes ; anticipant les effets de la prochaine mise en place d'une nomenclature pour les mentions du diplôme de master, les responsables pédagogiques de BCPP ont été particulièrement attentifs à cette recommandation de l'expertise, et proposent d'ores et déjà le passage à deux mentions.



Il existe d'autres mentions pour lesquelles l'incompréhension de l'expertise domine. La spécialité « Energie, écologie, société » (E2S), dont les enseignements n'ont pas encore été ouverts aux étudiants (il n'y a donc aucun « bilan ») et c'est la raison pour laquelle l'item « insertion professionnelle » n'est pas expertisé) se voit ainsi reprocher le choix d'une structure des enseignements de « M2 suspendu » alors qu'elle ne revendique pas ce choix, et que ce dernier ne correspond pas à la SE proposée. Il est exact que la mention ne possède pas son M1 propre. Chaque spécialité s'appuie sur des M I associés en science dure pour la spécialité IPE, et d'une grande variété en sciences humaines et sociales pour E2S. Les spécialités et la mention sont le lieu où l'interdisciplinarité se construit avec des étudiants ayant les bases de leur discipline propre. Il s'agit d'une structure M1-M2 en « Y », somme toute très classique, et non d'une mention « suspendue ». Nous souhaiterions que les mentions et spécialités sans bilan puissent bénéficier d'une évaluation « au fil de l'eau » après au moins deux années de fonctionnement.

Quelques autres exemples significatifs méritent d'être rapidement évoqués.

Pour la licence de géographie, l'avis rendu par l'AERES a mis en évidence plusieurs points majeurs d'incompréhension. On a reproché la faible ouverture aux autres disciplines alors que 3 enseignements hors de la discipline sont proposés dès le L I. L'AERES évalue négativement un parcours Enseignement qui n'est pas proposé dans la maquette et qui semble avoir été confondu avec un parcours Majeure Géographie, Mineure Histoire destiné aux étudiants désireux de se familiariser avec les deux disciplines majeures des concours de l'enseignement d'Histoire/Géographie du secondaire et qui impose donc logiquement des UE optionnelles ET libres dans la diversité des enseignements d'histoire. Les dispositifs d'aide à la réussite, le suivi des étudiants, l'intérêt pour l'avenir des étudiants ont été jugés trop faibles. Pourtant, différentes initiatives ont été mises en place dans le cadre des enseignements de professionnalisation. Enfin, les efforts faits pour proposer des enseignements nouveaux et adaptés aux problématiques actuelles n'ont pas été relevés.

Pour la Psychologie, l'ambivalence de l'évaluation repose sur le paradoxe suivant : ce qui est reproché constitue dans un même temps ce qui a été évalué comme étant notre principale force. La licence et le master de psychologie, dont la très forte attractivité a été soulignée, reposent sur un projet pédagogique cohérent visant à former des psychologues cliniciens dont il est démontré aujourd'hui que l'insertion professionnelle est plus que louable. La formation délivrée en Licence est bien mono-disciplinaire, même si nous ne nions pas la spécificité de notre orientation clinique : la licence demeure généraliste avec notamment plus de 42% des enseignements de la L I réservés aux autres sous-disciplines de la psychologie.

Quant aux soit disant conséquences, on ne peut nous reprocher une absence de passerelles ou de débouchés clairement définis à l'issue de la L3 : l'UFR jusqu'à présent, avec l'aide des services centraux, n'a eu aucune difficulté à accompagner des réorientations qui restent exceptionnelles.

Le parcours tubulaire dénoncé par l'évaluateur allant de la licence au master est en réalité la raison principale de l'attractivité de nos formations au-delà de l'excellence scientifique et de la renommée de son corps enseignant (le projet pédagogique du Master a obtenu la note de A). En effet, la sélectivité de la licence, le sérieux du recrutement de l'équipe pédagogique mesurent la motivation et l'adéquation du projet de l'étudiant à notre formation. Nous rappelons le taux exceptionnel d'abandon en L1 de 6,85% (14 étudiants). Par ailleurs, c'est l'assurance une fois entré en licence d'obtenir un master de psychologie qui nous différencie des autres UFR de notre discipline. Nous rappelons que 96% de nos diplômés de M1 s'inscrivent en M2. 86% d'entre eux seront titulaires l'année suivante du titre de psychologue clinicien.

D'autres évaluations traduisent par contre bien souvent de réelles faiblesses structurelles qui nous ont conduits à des repositionnements portant sur les formations et sur les équipes. Le « retour d'expertise » a joué dans ce cas un rôle moteur extrêmement positif que nous tenons à souligner :

Par exemple, la maquette du Master Biogéosciences (BGS) de l'Université Paris Diderot va évoluer. L'objectif sera d'orienter le Master BGS sur les sciences de l'Environnement et l'écologie au sens large. Cette mention formera de nouvelles générations de scientifiques et de gestionnaires de l'environnement ayant une vision pluridisciplinaire du fonctionnement de la biosphère, en relation avec les composantes sociales, géologiques et biologiques des pressions anthropiques agissant sur l'environnement. Cette pluridisciplinarité nous permettra d'occuper une niche dans ce domaine qui est très peu représenté dans les autres Universités d'Ile-de-France (via des aspects tels que l'ingénierie de l'environnement, la géobiologie, l'approche sociale et géographique des problématiques environnementales), car elle se distinguera des formations Franciliennes déjà existantes en écologie fondamentale et biologie évolutive.

La SE de ce futur Master sera centrée sur les aspects pluridisciplinaires par essence de l'analyse et de la gestion des écosystèmes et de l'environnement. Ce Master déclinera cette pluridisciplinarité en proposant en M1 deux parcours :

- le parcours Géobiologie, représentant l'interface entre les sciences de l'Environnement et les sciences de la Terre, qui débouchera sur le M2 spécialité Recherche "Géochimie, Géobiologie et Environnement" de l'IPGP - Paris Diderot et ensuite sur l'ED de l'Institut de Physique du globe de Paris Diderot ;
- le parcours Environnement, avec deux colorations suivant que les étudiants se destinent ensuite à la spécialité de M2 "Ingénierie biologique pour l'Environnement" de l'UPEC, ou bien à la spécialité de M2 "Espace et Milieux" de Paris Diderot (cette dernière coloration permettant également une passerelle vers le M2 Approche Interdisciplinaire des Energies de demain, spécialité "Energie, Ecologie, Sociétés" de Paris Diderot). La coloration « Espace et Milieux » représentera l'interface entre l'environnement, l'écologie et les sciences sociales, en étant centrée sur des formations à la gestion des territoires et des ressources ; la coloration « Ingénierie biologique pour l'environnement » représentera l'interface entre l'environnement et l'ingénierie écologique, l'agronomie et les biotechnologies.

La mention Santé publique prend également en compte les propositions pertinentes des experts et propose dans ses réponses la fusion de deux spécialités, et la modification de l'intitulé d'une autre spécialité.



Au total, l'Université Paris Diderot reste évidemment très satisfaite de l'évaluation positive de l'AERES pour l'ensemble de son offre de formation. Une large part de ce succès repose certainement sur de nombreuses co-habilitations réussies dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, mais aussi avec les établissements voisins (IPGP, UPI, UP4, UP6, UPII, UPI2, ENS, Polytechnique, Observatoire, CNAM) qui permettent de construire des formations réunissant les meilleures expertises. Un fort adossement à la recherche reste un atout déterminant dans l'élaboration de notre offre de master. De nombreuses spécialités à finalité plus professionnelle ou indifférenciée, fonctionnant pour la plupart en apprentissage par alternance, présentent des niveaux d'insertion professionnelle élevés. Elles contribuent, avec nos spécialités recherche au très remarquable positionnement scientifique et socio-économique de nos mentions de Master, qui remporte 89% de A+ et de A

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Vincent Berger



Le Président

**EVALUATION DES DIPLOMES : LICENCE – Vague D**  
**ACADEMIE : PARIS**  
**Etablissement déposant : Université Paris Diderot**  
**Etablissement(s) co-habilité : -**  
**Mention : Sciences du langage (L3)**  
**Domaine : SHS**

**Réponses aux recommandations émises sur la mention**

*1. La licence en Sciences du langage de Paris Diderot pourrait développer avec l'aide de l'équipe administrative de l'UFR et de l'Université un suivi plus poussé des étudiants comprenant le développement de l'évaluation des enseignements, une enquête sur le devenir des diplômés et son exploitation par l'équipe pédagogique. Les données recueillies permettraient d'une part d'améliorer l'information en direction des lycéens et des étudiants intéressés par cette formation et d'autre part de mieux comprendre les difficultés des étudiants et le taux d'échec élevé à l'issue de la L3.*

A l'heure actuelle, notre structure ne bénéficie pas d'un soutien administratif suffisant pour pouvoir effectuer un suivi des étudiants complet (enquête du devenir des diplômés par exemple). Nous avons présenté dans le dossier les indicateurs qui étaient disponibles. Nous comptons nous appuyer sur les dispositifs mis en place par l'OVE afin d'avoir une meilleure visibilité de l'origine des étudiants mais aussi leur devenir après la formation (qu'ils aient ou non obtenu la licence) et assurer le suivi de nos diplômés. Par ailleurs, les dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements mis en en place par l'université et le CEVU permettront de comprendre les raisons d'abandon de la part des étudiants, et d'augmenter, nous espérons, le taux de réussite. Les formulaires d'évaluation sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Le comité de pilotage de la licence qui regroupe notamment les responsables des options (FLE, SDL et LI) assurera l'analyse des retours de ces évaluations afin de réfléchir sur l'amélioration de la formation à partir des résultats des différentes enquêtes. Par ailleurs, étant donné que la licence Sciences du Langage n'existe qu'en L3, nous travaillons sur la « publicité » de cette mention, en étant présent dans les différents salons d'éducation mais aussi en consolidant le lien avec les composantes partenaires afin que le choix des sciences du langage par l'étudiant puisse s'établir dès la première année.

*2. En outre, il pourrait être envisageable, avec de telles bases disciplinaires en sciences du langage, d'ouvrir aussi la licence vers d'autres domaines de la linguistique comme la pragmatique ou la sémiotique.*

L'enseignement de la pragmatique se fait dans le cadre du cours intitulé « sémantique 2 ». Pour rendre cette dimension plus claire, nous proposons pour la dernière version de la maquette, de renommer certains intitulés afin que le contenu des enseignements soit plus explicite.

Vincent Berger